



RAPPORT (2019) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

1. Depuis le dernier réexamen¹, le Comité de l'accès aux marchés a tenu trois réunions formelles (9 avril, 28 mai et 11 novembre 2019) et sept réunions informelles (10 octobre, 6 novembre 2018, 21 février, 9 avril, 13 mai, 17 juillet et 24 septembre 2019). Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/69, G/MA/M/70 et G/MA/M/71 (à paraître).

2. À sa réunion formelle du 28 mai 2019, le Comité a noté que les consultations au Conseil du commerce des marchandises concernant les Présidents des organes subsidiaires se poursuivaient, et est convenu que, une fois la question résolue, le Secrétariat enverrait une communication avec le candidat proposé et fixerait un délai pour les objections. Le 5 juin 2019, le Secrétariat a envoyé un courriel informant que M. Fernando Bruno ESCOBAR PACHECO (Bolivie) avait été désigné, et le 7 juin 2019 un deuxième courriel confirmant qu'il avait été élu. À sa réunion du 11 novembre 2019, le Comité a élu M. Christopher O'TOOLE (Canada) Vice-Président.

1 DÉROGATIONS

3. À sa réunion formelle du 11 novembre 2019, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/768), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/769), la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/770) et la dérogation "collective" concernant le SH2017 (G/C/W/771).² Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

2 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 1996 (SH96) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

4. À ses réunions de 2019, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH96 dans les listes de concessions. Le Président a informé que les listes de concessions de l'ensemble des 64 Membres énumérés dans l'Annexe de la Décision du 27 mai 2009 (WT/L/756) avaient été transposées avec succès dans le SH96 et certifiées. Les travaux techniques dans le cadre des procédures de transposition antérieures (document L/6905 du GATT) restaient en suspens pour un membre.

3 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002 (SH2002) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

5. À ses réunions de 2019, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 ont été examinés. À la réunion formelle du 11 novembre 2019, le Président a annoncé que 116 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2002 et distribuées pour certification. Les travaux techniques restaient en suspens pour un Membre.

¹ Document G/L/1271, daté du 29 octobre 2018.

² Une version révisée a été distribuée sous la cote G/C/W/759/Rev.1.

4 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2007 (SH2007) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

6. À ses réunions de 2019, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 ont été examinés. À la réunion formelle du 11 novembre 2019, le Président a annoncé que 110 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2007 et distribuées pour certification.

5 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2012 (SH2012) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

7. À ses réunions de 2019, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/831) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2012 ont été examinés. À la réunion formelle du 11 novembre 2019, le Président a annoncé que 97 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2012 et distribuées pour certification.

6 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2017 (SH2017) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS

8. À ses réunions de 2019, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/995). À sa réunion du 9 avril 2019, le Comité a approuvé³ la note sur la méthodologie élaborée par le Secrétariat de l'OMC avec quelques ajustements convenus (G/MA/366).

7 DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

9. À ses réunions de 2019, le Comité a examiné de nouvelles notifications de restrictions quantitatives présentées par 20 Membres: Afghanistan; Albanie; Chine; Costa Rica; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Japon; Kazakhstan; Macao, Chine; Nicaragua; Norvège; Nouvelle-Zélande; République de Corée; République kirghize; Singapour; Tapei chinois; Thaïlande; Turquie; Ukraine; et Uruguay. Le Comité a aussi continué à examiner des notifications présentées antérieurement par d'autres Membres. À sa réunion du 28 mai 2019, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat contenant des renseignements factuels sur les notifications concernant les restrictions quantitatives reçues (G/MA/W/114/Rev.2). À sa réunion du 11 novembre 2019, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat (G/MA/QR/8) qui rendait compte de la situation concernant ces notifications.

8 BASES DE DONNÉES

10. À ses réunions formelles de 2019, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.49, G/MA/IDB/2/Rev.50 et G/MA/IDB/2/Rev.50/Corr.1).

11. À sa réunion du 9 octobre 2018, le Comité est convenu de tenir des consultations informelles pour étudier la possibilité de réexaminer la décision concernant la BDI. À la suite d'une série de réunions informelles qui ont eu lieu à la fin de 2018 et au début de 2019, à sa réunion formelle du 28 mai 2019, le Comité a adopté une nouvelle décision intitulée Modalités et fonctionnement de la Base de données intégrée (BDI) (G/MA/367). Pendant la même réunion, il a accordé l'accès en tant qu'utilisateur autorisé au Conseil international des céréales. À sa réunion du 11 novembre 2019, le

³ Voir G/MA/M/69.

Conseil international des céréales a fait un exposé sur la manière dont il utilise les données tarifaires et les statistiques d'importations, y compris celles de la BDI et de la base de données LTC.

12. Conformément au paragraphe 15 de la décision nouvellement adoptée concernant la BDI, le Comité a tenu une session informelle spécifique le 17 juillet 2019 pour permettre aux Membres de fournir des retours d'information sur les publications et les outils en ligne mis au point au fil des ans par le Secrétariat pour diffuser les données tarifaires et les statistiques d'importations recueillies au moyen de la BDI et de la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). À sa réunion du 11 novembre 2019, le Comité a pris note d'un résumé écrit de la séance établi par le Secrétariat (G/MA/W/144) ainsi que des résultats de l'enquête parmi les Membres.

9 AUTRES ACTIVITÉS

13. À sa réunion du 28 mai 2019, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.15), qui énumère l'ensemble des instruments juridiques relatifs aux listes de tous les Membres. Il a également pris note du document du Secrétariat intitulé "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994" (G/MA/W/123/Rev.5).

14. À ses réunions du 28 mai et du 11 novembre 2019, le Comité a examiné un document de la Fédération de Russie intitulé "Renforcement de la transparence concernant les droits appliqués" (JOB/MA/138).

15. À sa réunion du 11 novembre 2019, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat contenant une liste des sites Web officiels des Membres comportant des renseignements tarifaires et des statistiques d'importation (G/MA/IDB/W/13 et G/MA/IDB/W/13/Add.1).

16. À ses réunions du 28 mai et du 11 novembre 2019, le Comité a pris note des préoccupations commerciales spécifiques suivantes:

Préoccupation	Soulevée par ⁴ :
Angola – Pratiques de restriction des importations	États-Unis
Australie – Prohibition discriminatoire concernant l'accès au marché de la technologie 5G	Chine
Chine – Droits de douane sur certains circuits intégrés	Japon, Taipei chinois et Union européenne
Croatie – Règlement relatif à l'importation et à la vente de certains produits pétroliers	Fédération de Russie
Élargissement de l'Union européenne à la Croatie – Négociations engagées au titre de l'article XXIV:6 du GATT de 1994	Fédération de Russie
États-Unis – Mesures concernant le contrôle des exportations et les prohibitions de l'accès au marché pour les produits des TIC	Chine
Fédération de Russie – Restrictions quantitatives aux exportations de déchets et débris de métaux ferreux	Union européenne
Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits	Canada, Chine, États-Unis, Norvège et Taipei chinois
Inde – Restrictions quantitatives visant certaines légumineuses	Australie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie et Union européenne
Indonésie – Droits de douane sur certains produits des télécommunications et autres produits	États-Unis
Jamaïque – Règlements n° 145 et 146 sur l'interdiction des produits en matières plastiques à usage unique	République dominicaine
Mongolie – Restrictions quantitatives et prohibitions à l'importation de certains produits agricoles	Fédération de Russie
Pakistan – Ordonnance sur le contrôle des importations	Thaïlande
Rectifications et modifications de la Liste XIX – Royaume-Uni	Fédération de Russie
Royaume d'Arabie saoudite – Droit de timbre numérique	Suisse
Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn, et Émirats arabes unis – Taxe sélective appliquée à certains produits importés	États-Unis, Suisse et Union européenne
Royaume-Uni – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie

⁴ Cette colonne indique le(s) Membre(s) ayant soulevé la préoccupation lors d'une réunion formelle ou de toutes les réunions formelles visées par le présent rapport.

Préoccupation	Soulevée par⁴:
Union européenne – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie
